

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2025-04-004

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Étaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Agnès DELCOR, Laetitia TISSEYRE, Ludovic THIVOLLE, Mathieu GARRIGUE, Virginie SPITZ

Absents :

Mme Angélique FOUSTER donne procuration à Mme Laetitia TISSEYRE

M. Quentin FALCOZ donne procuration à M. Christian PALLARES

Monsieur Eric CHARRE a été élu secrétaire de séance.

TAUX D'IMPOSITION 2025

Au vu de l'état 1259 des taux d'impositions de 2025 transmis par les services fiscaux;
Considérant les propositions de M. le Maire, permettant de déterminer le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2025;

VU la commission des finances du 27/03/2025 ;

M. le Maire propose d'augmenter le taux de TH sur les résidences secondaires de 9.00 % à 9.74 % en 2025 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 des taxes directes locales de la manière suivante :

Taxe Foncière Bâti (TFB)	32.66 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	70.99 %
Taxe d'Habitation (TH)	9.74 %

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire
Christian PALLARES**

